



LA CFDT, FO ET LE SNJ SE FÉLICITENT DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD INTÉRESSEMENT

L'été dernier, la négociation engagée sur l'idée d'un intéressement à France TV aboutissait à la conclusion d'un [accord pluriannuel](#) entre la Direction et 3 organisations syndicales - CFDT, FO et SNJ - sur les exercices 2020, 2021 et 2022. Le 28 août dernier, l'entreprise s'engageait ainsi à verser une prime à l'ensemble des salariés pour un total pouvant s'élever jusqu'à 6 millions d'euros pour chaque résultat d'exploitation consolidé bénéficiaire.

Outre l'existence de ce résultat bénéficiaire, 3 autres critères devaient être respectés :

- un objectif lié à la maîtrise de la masse salariale ;
- un objectif d'audiences, relatif à la couverture hebdomadaire 4 écrans ;
- et un objectif lié à la réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Pour cet exercice 2020, si particulier, nous redoutions un déficit, annihilant tout espoir de percevoir un intéressement. C'est donc une bonne nouvelle inattendue qui a été confirmée lors du dernier conseil d'administration, validant ce résultat.

L'intéressement devrait être versé en mai.

Par ailleurs, un dispositif de plan d'épargne entreprise (PEE) et de plan d'épargne retraite d'entreprise (PERCOL) est en cours de négociation, afin de permettre à chaque salarié de choisir un mode de placement qui lui convient (ou pas).

Durant cette négociation, la direction a proposé un abondement des dépôts sur ce PERCOL (l'équivalent d'un jour offert par l'entreprise pour 4 jours déposés), mais a proposé en contrepartie de limiter le nombre de jours que les salariés peuvent déposer dans leur CET.

Pour les organisations syndicales, on ne doit pas toucher au chiffre des 22 jours maximum par an d'alimentation du CET, car cela permet à tous les salariés de réaliser un projet personnel.

Il faut que le salarié soit libre de pouvoir choisir entre accepter un abondement en contrepartie de la réduction de l'alimentation de son CET à 5 jours par an ou garder le fonctionnement actuel du CET.

La direction doit nous proposer prochainement une date de réunion pour négocier sur ce thème.

Paris, le 1^{er} avril 2021